

Date : 29/09/10

Protection passive incendie (Part. II) : Interview

« L'Europe et ses contraintes peuvent nous permettre de développer de nouvelles solutions »



Hubert Leroux, Directeur Commercial et Marketing de **Promat**

info.expoprotection.com Monsieur Leroux, comment percevez-vous l'évolution de la réglementation européenne en matière de protection passive ?

Hubert Leroux « Nous étions jusque là sur un arrêté d'avril 2004 sur des normes franco-françaises et des protocoles d'essais français, ce qui nous a permis, en sept ans, de renouveler l'ensemble des procès verbaux selon des procès verbaux européens sur des méthodes EN. En avril 2011, nous devons présenter ces derniers, sauf qu'après une discussion récente au sein de la Commission centrale de sécurité il a été dit que cela devenait applicable pour tout permis de construire après cette date. Ce qui signifie que si le permis est déposé avant, nous serons toujours sous les performances françaises. Les méthodes d'essai européennes sont issues de réflexions communautaires venues de tous les pays, et sont plus contraignantes encore que les méthodes françaises, pourtant considérées comme efficaces. C'est donc pour tout le monde

Évaluation du site

L'info Expoprotection : actualité de la prévention et de la gestion des risques.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 45

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

une avancée majeure, et cela obligera les intervenants de la filière à se mettre aux normes, ce qui se fait depuis 2004, avec les investissements que cela implique. Le paradoxe, c'est que les essais made in France sont parfaitement compatibles avec les essais européens, et sont donc parfaitement validables partout. Nous étions en quelque sorte en avance sur notre temps. »

Info.expoprotection.com Peut-on envisager, au regard des progrès techniques actuels, de créer un jour une maison totalement ininflammable ?

Hubert Leroux « Imaginons une boîte, fermée, étanche, avec des ouvertures et des portes étanches également. À nous de faire en sorte que ce qui la compose, et ce qui l'équipe comme les traversants, résistent le mieux au feu et à son développement. Aucun bâtiment ne sera jamais entièrement préservé contre l'incendie, mais nous pouvons avec des matériaux adaptés, étudiés, essayés, faire en sorte d'en amoindrir fortement les effets, notamment humains. Et puis, les nouveaux produits issus de la recherche, de l'environnement, des matières naturelles arrivent sur le marché, tous avec des qualités antifeu optimales, alliées à des portes bois protégées, etc. La recherche avance, tout n'a pas été inventé encore, et les paramètres de résistance au feu sont multiples. Les associations de matériaux, les combinaisons entre revêtements et matières – par exemple plaques + peinture intumescente – sont des pistes intéressantes. Et l'Europe, avec ses contraintes, devrait permettre de les développer. »

Hubert Leroux, directeur commercial et du marketing chez **Promat** et membre de l'Association française de protection passive contre l'incendie (AFPI), fait le point sur la réglementation européenne...